Informations de base

2009/2784(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Jeux de hasard en ligne et arrêts récents de la Cour de justice **Subject** 2.40 Libre circulation et prestation des services 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur 8.50 Droit de l'Union européenne	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2982	2009-12-03
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Réseaux de communication, contenu et technologies	VASSILIOU Androulla	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/12/2009	Débat au Conseil		Résumé
11/02/2010	Débat en plénière		Résumé
11/02/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/2784(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Question orale/interpellation du Parlement		B7-0235/2009	14/12/2009	

Jeux de hasard en ligne et arrêts récents de la Cour de justice

2009/2784(RSP) - 03/12/2009

Le Conseil a pris acte d'un rapport de la présidence *(doc. 16571/09)* concernant le cadre juridique des jeux de hasard et paris dans les États membres de l'UE. La présidence suédoise a organisé un certain nombre de réunion d'experts sur l'échange des meilleures pratiques en mettant l'accent en particulier sur les coûts socio-économiques des jeux de hasard, les mesures relatives à la responsabilité en matière de jeux de hasard et les interdictions de publicité et la complicité en matière d'infractions.

La présidence suédoise encourage toutes les parties concernées, y compris les instances préparatoires du le Conseil, à poursuivre les travaux et les échanges d'expériences sur le «cadre juridique pour les jeux et paris». Ce faisant, une meilleure compréhension des caractéristiques communes et différences au niveau des États membres pourrait être développée au service d'outils et d'approches permettant d'améliorer l'efficacité de la politique mise en œuvre.